

/DE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 90-297 du 16 Octobre 1990

Portant approbation du Budget Prévisionnel Exercice 1989-1990 du CARDEB-BORGOU.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,

- VU l'Ordonnance N°90-001 du 1er Mars 1990, portant abrogation de l'Ordonnance N°77-02 du 9 Septembre 1977 promulguant la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin ;
- VU la Loi Constitutionnelle N°90-0022 portant organisation des Pouvoirs durant la Période de Transition ;
- VU l'Ordonnance N°90-003 du 1er Mars 1990 portant nouvelle Dénomination de l'Etat ;
- VU la Loi N°88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création et à l'Organisation et au Fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU le Décret N°90-43 du 1er Mars 1990 portant nomination du Premier ministre ;
- VU le Décret N°90-53 du 14 Mars 1990 portant composition du Gouvernement de Transition ;
- VU le Décret N°84-62 du 27 Janvier 1984 portant approbation des Statuts des Centres d'Action Régionale pour le Développement Rural (C A R D - R) ;
- VU le Décret N°84-478 du 17 Décembre 1984, portant attributions Organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative ;
- SUR proposition du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative,

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 Septembre 1990.

.../...

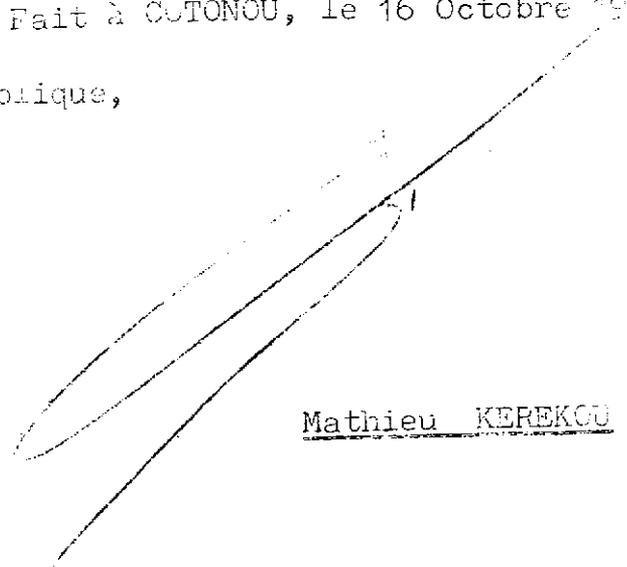
SECRET :

Article 1er. - Est approuvé le Budget Prévisionnel Exercice 1989-1990 du Centre d'Action Régional pour le Développement Rural du Borgou tel qu'il est annexé à ce Décret.

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 16 Octobre 1990

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,



Mathieu KEREKOU

LE PREMIER MINISTRE,
Chef du Gouvernement



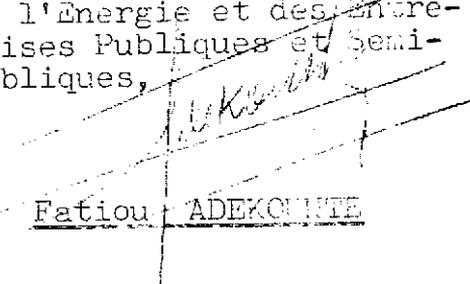
Nicéphore SOGLO

Le Ministre du Développement
Rural et de l'Action Coopérative,



Mama ADAMOUC-N'DIAYE

Le Ministre de l'Industrie
de l'Energie et des Entre-
prises Publiques et Semi-
Publiques,



Fatiou ADEKUNLE

Le Ministre des Finances,



Idelphonse LÉON

AMPLIATIONS : FR 6 MDRAC 4 MIEEP MF OPS 12 AUTRES MINISTÈRES 11
PREFETS 6 SPD 2 DPE DLC INSAE 3 BCP DB DSDV DTCP DI 10
GCONB 2 CB 4.-